SPÉCIALISTES DE LA RETRAITE

Leurs performances laissent encore souvent à désirer

PAR SYLVAIN DESHAYES

Pas évident de préparer sereinement ses vieux jours. Prenez l'assurance vie : l'écrasante majorité des 95,2 milliards d'euros versés sur ce produit par les Français durant les huit premiers mois de l'année l'auront encore été à destination de contrats mal gérés, aux frais élevés et aux performances médiocres. Quant aux caisses de retraite, qu'elles soient de base ou complémentaires – on en dénombre plus de 40 en tout –, leur gestion défaillante aboutit souvent à des erreurs de calcul du montant de pension dû. A ce compte, le manque à gagner, pour les retraités, se chiffre souvent en milliers d'euros par an.

Predica, CNP Assurances et ACMN Vie

Leurs contrats affichent les pires rendements du secteur

Le zéro pointé n'est plus très loin... A en croire le site spécialisé Good Value for Money, les contrats Prédiplus, Confluence et Prédiane, tous conçus par Predica, la filiale d'assurance vie du Crédit agricole, n'ont rapporté que 0,75% brut à leurs détenteurs, au titre de 2017. Soit la pire performance du marché qui a, lui, affiché un rendement moyen de 1,8%. C'est à peine mieux, avec 1% brut, pour les contrats Yoga et Ricochet de CNP Assurances (tous vendus aux Caisses d'épargne), ainsi que pour Plan Libre Projet, Plan Jinko et Prévi-Capital d'ACMN Vie (groupe Crédit mutuel). Point commun de ces produits : ce sont des contrats dits fermés, qui n'accueillent plus aucun nouveau souscripteur. Et pour lesquels les assureurs ne sont donc nullement incités à briller. Pour les épargnants, c'est bien évidemment une catastrophe. Diminué des prélèvements sociaux, le rendement net de ces contrats tombe, en effet, à respectivement 0,63 et 0,85%. Et comme l'inflation, au titre de 2017, a atteint 1%, ces assurances vie ne protègent désormais plus l'épargne de l'érosion monétaire.

Caisses d'épargne, Crédit agricole et Crédit du Nord

Leurs frais d'entrée grignotent trop le capital placé

Alors que les taux d'intérêt continuent leur repli, faisant fléchir d'année en année le rendement à attendre de l'assurance vie, les banques n'ont toujours pas décidé d'adapter leurs prétentions tarifaires à ce contexte sinistré. C'est ainsi que les Caisses d'épargne, sauf négociation de la part du client, continuent de prélever jusqu'à 5% de frais d'entrée sur les contrats Nuances 3D et Nuances Plus. Et c'est à peine moins, à 4,5%, que ce que ponctionne le Crédit agricole sur Predissime 9, tandis que LCL s'arroge, lui, 4% avec Lionvie Vert Equateur, et que le Crédit du Nord accapare 3,9% sur Antarius sélection. Une politique de commissions plus que pénalisante : c'est ainsi que, sur un contrat comme Nuances 3D, dont le rendement brut du fonds en euros n'a été que de 1,25% en 2017, il faut désormais attendre cinq années pour ne serait-ce que retrouver sa mise initiale, avant frais d'entrée.

Fédération française de l'assurance

Elle s'oppose à tout transfert de l'assurance vie

Pour les détenteurs d'un des mauvais contrats énumérés ci-dessus, il serait tentant d'aller voir ailleurs... Seulement voilà : il leur faudrait dès lors le clôturer, pour en ouvrir un autre, et patienter à nouveau huit ans avant de bénéficier de l'exonération d'impôts sur les gains, au-dessous d'un abattement de 4 600 euros par an (le double pour un couple). Pire : les plus fortunés d'entre eux, détenant plus de 150 000 euros en assurance vie, verraient leurs gains, au-delà de cet abattement, taxés à la nouvelle flat tax, soit un taux de 12,8%, et non plus de 7,5%. C'est pourquoi, à intervalles réguliers, ressurgit l'idée d'autoriser le transfert de l'épargne, sans frais ni perte d'antériorité fiscale. Dernier projet en date, celui présenté par les députés de la majorité, au rang desquels le rapporteur du budget, Joël Giraud, et Amélie de Montchalin, membre de la commission des finances, dans le cadre de la loi Pacte. Le plan ne manquait pas d'imagination, ces élus proposant par exemple de ne réserver la transférabilité qu'aux contrats de plus de cinq ans, ou à la condition de réinvestir 30% de la mise en unités de compte... Las ! Le lobbying du secteur a un

En texte rouge : abus les plus criants, aboutissant à des procédures judiciaires ou à des amendes

Frédéric Lavenir
La plupart des assurances vie gérées par la CNP, le groupe qu'il a dirigé jusqu'à son départ cet été, ne protègent même plus l'épargne placée de l'inflation.

Arnaud Chneiweiss
Le délégué général de la Fédération française de l'assurance bataille pour empêcher toute transférabilité de l'assurance vie, mesure qui permettrait pourtant de quitter de mauvais contrats.

Philippe Brassac
Frais d'entrée au plafond, performances médiocres... le directeur général de Crédit agricole SA ne fait rien pour améliorer la qualité des assurances vie vendues à ses guichets.

nouvelle fois fait des siennes. «C'est techniquement impossible», a affirmé le délégué général de la Fédération française de l'assurance (FFA), Arnaud Chneiweiss. Si bien que Bruno Le Maire, appuyé par le député MoDem Jean-Noël Barrot, s'est prononcé dès le 13 septembre dernier contre le projet.

Caisses Agirc et Arrco

Leurs cotisations génèrent moins de droits à la retraite

Voilà une manière pour le moins insidieuse de tondre les salariés du privé : à la suite de la fusion des régimes Arrco et Agirc, et afin d'en combler les déficits, le taux d'appel des cotisations à ces caisses complémentaires grimpera, dès le 1er janvier 2019, de 125 à 127%... En clair, cela veut dire que pour 100 euros réellement cotisés, ce seront désormais 127 euros qui seront ponctionnés sur la feuille de paie, et non plus 125. Pour un cadre percevant 66 000 euros de salaire brut annuel, cela correspondra à une hausse de cotisation d'environ 300 euros par an, pour des droits à la retraite quasi identiques. Seuls les cadres aux revenus inférieurs à 44 000 euros brut par an (le «salaire charnière») verront leur net augmenter, en raison de la suppression de la Garantie minimale de points, une cotisation spécifique attribuant d'office 120 points Agirc. Mais ils paieront l'addition plus tard, puisque leur future retraite baissera en conséquence. «Etendue à vingt années de cotisation, une telle mesure fera perdre 1 044 euros de pension annuelle à ce futur retraité, soit 26 100 euros sur une durée totale de pension de vingt-cinq ans», calcule Dominique Prévert, du cabinet Optimaretraite.

Préfon et Corem

Leurs rentes ne protègent pas le pouvoir d'achat

En 2017, les rentes versées par le régime Préfon (réservé aux fonctionnaires) n'ont été revalorisées que de 0,3% et celles du régime Corem (initialement destiné à l'Education nationale) n'ont tout simplement pas bougé. «La perte réelle de pouvoir d'achat, depuis 2002 et pour une liquidation à 60 ans, atteint 17% pour les cotisants à Préfon, et 21% pour ceux du Corem», avertit l'Arcaf, l'Association nationale des fonctionnaires épargnant pour la retraite. Seul espoir pour les adhérents à ces régimes aux performances médiocres : la possibilité élargie, prévue dans la loi Pacte en discussion au Parlement, de transférer cette épargne vers d'autres supports, comme un Perp. «Il faudra toutefois que les cotisants étudient attentivement la valeur de rachat proposée», avertit Guillaume Prache, de l'association européenne Better Finance. Cette faculté, déjà existante pour le régime Préfon, est en effet assortie de frais élevés, et se révèle d'autant moins intéressante que le cotisant s'approche de la retraite. Ce n'est d'ailleurs peut-être pas un hasard si ce régime a annoncé, début octobre, le lancement de son propre contrat d'assurance vie.

Cnav, Cipav et RSI

Des erreurs de calcul souvent pénalisantes

Tout le monde n'a pas la chance d'être médecin ! Comme nous vous l'indiquions en juin dernier, la caisse de retraite de cette profession, la Carmf, affiche en effet un taux d'erreur dans le calcul des pensions avoisinant... 0%. Ailleurs, la précision laisse plutôt à désirer. C'est ainsi que la Cnav, qui compte plus de 18 millions de cotisants, obtient le bonnet d'âne, avec un taux d'erreur moyen de 11%. Et encore s'agit-il là de résultats mesurés en métropole : dans les Dom-Com, ce taux serait deux à trois fois supérieur, selon un récent rapport de la Cour des

PHOTOS : ROMAIN BEURRIER/REA, HAMILTON/REA, VINCENT ISORE/IP3 PRESS/MAXPPP

Retrouvez les **annonces immobilières** sur Capital.fr avec bien'ici

Un taux moyen d'erreurs de 8% pour les pensions Agirc et Arrco

comptes. Cette caisse de retraite n'est malheureusement pas la seule à collectionner les bugs, puisque les régimes complémentaires des salariés du privé, l'Agirc et l'Arrco, affichent un taux d'erreur de 8%, tandis que la Cipav, réservée aux professions libérales, pointe à 6%, et que le RSI, destiné aux artisans et commerçants, est tout proche de ce chiffre, à 5,7%.

Agipi et autres associations d'épargnants

Des plans retraite souvent mal vendus

Quand il s'agit de placer leurs Perp, ces plans d'épargne consacrés à la préparation de la retraite, les vendeurs mettent toujours en avant le bonus fiscal octroyé à l'entrée, qui permet à l'épargnant de déduire de son revenu imposable les versements effectués dans l'année. Soit, pour les très gros contribuables, jusqu'à 45% d'avantage fiscal ! Ce qu'ils ne disent pas, par contre, c'est que ces sommes seront fortement imposées à la sortie. Exemple avec ce lecteur de Capital, pourtant déjà à la retraite, et qui s'était laissé convaincre, à 74 ans, d'ouvrir un contrat Pair, de l'Agipi. Gain d'impôt obtenu à l'entrée : près de 1 030 euros, soit 14% des 7 357 euros versés en seulement deux ans, net de frais d'adhésion. Montant retiré deux ans plus tard, lors de la clôture de ce Perp, réalisée d'office par le gestionnaire : 5 901 euros, net des 7,5% d'impôt forfaitaire et des prélèvements sociaux. Soit une moins-value de... 426 euros.

CEUX QUI VOUS FONT GAGNER DE L'ARGENT

Eric Girault
Précurseur de l'assurance vie en ligne, le fondateur du courtier Mes-placements a contribué à diffuser les contrats à zéro frais d'entrée.

PETER ALLAN/SP

Assurancevie.com, Mes-placements, Linxea...

Leurs frais réduits améliorent les performances

On ne compte plus les courtiers en ligne qui, aux côtés des banques Internet, proposent des assurances vie à zéro frais d'entrée. Pour couronner le tout, ces contrats donnent accès aux meilleurs fonds euros du marché. C'est ainsi qu'Euro Allocation Long Terme, disponible chez Mes-placements, Linxea ou BforBank, a rapporté 3% au titre de 2017. Tandis que Suravenir Opportunités, proposé chez Altaprofits ou Assurancevie.com, a versé 2,80%. Seul bémol : l'accès à ces fonds est, quoi qu'il arrive, conditionné à un versement minimal en unités de compte, des fonds risqués. La quotepart atteint désormais 50% pour Euro Allocation Long Terme, et 40% pour Suravenir Opportunités.

Optimaretraite, Sapiendo, Maximis et Henner

Ils traquent les erreurs de vos relevés retraite

Trimestres manquants, oubli d'un changement de statut, bug administratif, etc. Autant de sources d'erreur qui peuvent coûter très cher au moment de partir à la retraite. Heureusement, des cabinets spécialisés dans la reconstitution de carrière, comme Optimaretraite, Henner, Sapiendo ou Maximis, repèrent les oublis et se chargent à votre place de les rectifier auprès des caisses de retraite concernées, quel que soit votre statut. Une prestation tout de même facturée entre 2 500 et 4 500 euros, mais qui, en cas d'erreur détectée, s'amortit en à peine deux années de retraite.

Amelior-patrimoine

Il optimise le transfert de Perp et de Madelin

Si, comme on l'a vu, les contrats d'assurance vie attendent toujours de pouvoir être transférés d'une compagnie à une autre, c'est déjà possible pour les Perp comme pour les contrats Madelin. Sur ces produits, des frais peuvent toutefois être prélevés. Mais ils ne peuvent dépasser 5% de l'épargne en compte, et sont interdits après dix ans. Encore faut-il connaître les bons supports vers lesquels se diriger : c'est ce que permet le nouveau site Amelior-patrimoine, qui compare près de 200 contrats d'épargne retraite individuelle.